

L'ABELLE.

PAR J. HAYON, DELAUX & DUCLOUX. NOUVELLE-ORLEANS. MARDI (SABIN) 6 AVRIL 1830.

RESULTAT DES ELECTIONS. (VERACITE DE L'ARGUS.)

ARGUS était un berger qui avait cent yeux; avec cela il devait voir, ou jamais. Prendre le nom de cet être fabuleux, c'est annoncer qu'on a une vue terriblement bonne! c'est presque dire qu'on est infallible. Or, voici ce que disait hier le journal qui se publie dans cette ville, sous le titre: L'Argus:—

"Le résultat des élections d'aujourd'hui ne saurait être l'objet d'un doute, pour ceux qui s'occupent de voir dans un Peuple rassemblé pour élire ses magistrats, non le jouet de l'intrigue et de la médiocrité ambitieuse, mais le juge équitable qui doit prononcer sur le mérite et les services des prétendants."

Et en faveur de qui L'Argus voyait-il si clairement que le résultat des élections devait tourner? Vous le savez, chers lecteurs, et vous savez aussi si l'événement a répondu à ses prédictions: voyez plus bas le tableau que nous publions. Mr. Prieur a obtenu 1063 voix, et son opposant 439; c'est-à-dire que le premier a une majorité de 624 voix!!!

Nous, le peuple ne sera jamais le jouet de l'intrigue et de la médiocrité ambitieuse; il ne prête pas l'oreille à d'insidieuses déclamations, à des accusations dictées par l'esprit de parti: il juge par leurs faits les magistrats qu'il élève à l'honneur de le commander, et il rend son arrêt suprême. Honneur à l'homme intègre qui a su mériter deux fois les suffrages de ses concitoyens! et félicitons-nous d'un succès aussi heureux qu'éclatant, d'un succès qui nous assure que la marche des améliorations commencées depuis deux ans ne sera point interrompue.

Le résultat des élections à l'égard de la composition du Conseil de Ville, est aussi satisfaisant: six des anciens membres qui se sont fait le plus remarquer par leur zèle, leur activité et leurs vues sages, ont été réélus; ce sont Messieurs J. Peters, J. Holland, J. F. Miller, Freret, Dixon et Blanc. Les quatre nouveaux, dont le patriotisme bien connu nous donne les plus heureuses espérances, et dont trois ont déjà fait partie du conseil à d'autres époques, sont M. M. Preston, Thomas, F. Gaennet et A. Pitot. M. Charles Gênois a été aussi réélu à la place de Recorder.

RETOUR DES ELECTIONS.

1er. District :

Maire: DENIS PRIEUR 204 voix. J. BERMUDEZ 116. Recorder: C. GENOIS 269. Aldermen: J. PETERS 206, T. PRESTON 172, W. CHRISTY 139.

2d. District :

Maire: DENIS PRIEUR 119 voix. J. BERMUDEZ 19. Recorder: C. GENOIS 134. Aldermen: J. HOLLAND 85.

3e. District :

Maire: DENIS PRIEUR 144 voix. J. BERMUDEZ 42. Recorder: C. GENOIS 173. Aldermen: Dr. THOMAS 90, J. RODRIGUEZ 77.

4e. District :

Maire: DENIS PRIEUR 80 voix. J. BERMUDEZ 17. Recorder: C. GENOIS 93. Aldermen: A. PITOT 53, A. ROUBET 28.

5e. District :

Maire: DENIS PRIEUR 159 voix. J. BERMUDEZ 46. Recorder: C. GENOIS 205. Aldermen: J. F. MILLER 120, CARRABY 64.

6e. District :

Maire: DENIS PRIEUR 301 voix. J. BERMUDEZ 108. Recorder: C. GENOIS 293. Aldermen: J. P. FRERET 279, F. GAENNET 192, M. F. MAHER 101.

7e. District :

Maire: DENIS PRIEUR 49 voix. J. BERMUDEZ 41. Recorder: C. GENOIS 74. Aldermen: S. D. DIXON 51.

8e. District :

Maire: DENIS PRIEUR 110. J. BERMUDEZ 50. Recorder: C. GENOIS 151. Aldermen: E. BLANC 95, A. W. PICHOT 41, H. ELKINS 20.

RECAPITULATION.

Maire: DENIS PRIEUR, 1063 voix. BERMUDEZ 439.

Majorité en faveur de Prieur 624.

Depuis peu l'Argus a la manie de nous adresser quotidiennement des gentillesses en anglais; hier encore il nous a servi un plat de sa façon; dans un article de dix lignes, où il parle du miel que nous faisons naître, du ton hostile que nous prenons maintenant, de notre intention de lui faire sentir nos piques, du Louisiana Advertiser, des Irlandais, et d'un précepte de l'Oncle Toby, il paraît nous donner à entendre que nous nous ferons écraser sous le poids de ses arguments, si nous nous attaquons à lui; l'Argus a l'air de ces vieilles femmes, qui se pouvant maîtriser un enfant indocile, se mettent à crier ou à contrefaire la voix rauque d'un prétendu démon, pour lui faire peur.

(Communiqué.)

La question vient d'être décidée, Mr. le rédacteur;—l'homme reconnu n'avoir aucunes des qualités exigées dans un bon magistrat, l'homme en qui pesé et trouvé le-

ger dans la balance de L'ARGUS est ré-élu! Le gardien d'fo, qui croyait mieux voir que personne, apprendra avec étonnement cette nouvelle; j'espère que cette leçon lui fera mieux peser à l'avenir les hommes; il apprendra aussi qu'il ne suffit pas d'avoir cent yeux pour se croire en état de diriger l'opinion publique.

MERCURE.

INVENTION UTILE.

Parmi les machines inventées par Mr. A. Renoir, il en est une qui réunit de trop grands avantages pour que l'on ne s'empresse de l'encourager. Cet appareil, auquel l'inventeur a donné son nom, est simple et plus commode que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le même genre; il sert à arrêter, en moins d'une minute, les roues d'un cabriolet, et à dételer le cheval lorsqu'il prend le mors aux dents. Le cabriolet ne s'abat point, mais reste dans la même position qu'il avait eue; et tel, c'est-à-dire que les brancards restent à la hauteur de l'essieu et parallèles à la route. Cet appareil est si peu compliqué, qu'un enfant de six ans, quelque faible qu'il soit, peut comme un homme le faire fonctionner.

Grâce à cette invention, on ne verra plus se renouveler les évènements malheureux qui plus d'une fois ont porté le deuil dans des familles; car ceux reprochés n'auraient point à se faire ceux qui, par insouciance ou pour épargner quelques piastres, s'exposeraient volontairement, à en être victimes! Pour une faible somme, chacun pourra se préserver et préserver ses enfants de tout accident de cette espèce.

Qu'il nous soit permis de dire ici deux mots de l'inventeur de la machine que nous annonçons: Mr. Renoir, dont les rigueurs de la fortune n'ont pu ralentir le zèle philanthropique, a constamment tourné ses idées sur des améliorations de l'espèce de celle-ci; ceux qui ont vu les plans de ses machines ont été frappés du grand nombre d'applications dont elles sont susceptibles, et surtout de leur grande simplicité. Dans la plupart de ces machines, il a atteint un degré de perfection qu'on n'avait peut-être pas droit d'attendre d'une personne qui a tant varié ses occupations, sans jamais se fixer à un seul objet. On peut voir à la Bourse, ses nouveaux ouvrages en cheveau, au desquels représente une mère éplorée, sur le tombeau de son fils; ce travail qui ferait honneur à un artiste consommé, n'est cependant que le quatrième de ce genre. M. Renoir vendit il y a quelques années tout ce qu'il possédait dans ce pays, pour pouvoir faire un voyage en France, où il voulait aller puiser à la source des arts, et en rapporter chez nous les perfectionnements les plus nouveaux et les plus utiles. Vingt-sept jours après son retour, et au moment où il allait livrer au public le fruit de ses veilles et de ses recherches, l'incendie de la maison du Gouvernement et des édifices adjacents, le 2 Février 1828, le ruina complètement en consommant presque toutes les machines que pendant seize années de travail il avait accumulées dans son atelier, ainsi que les curiosités qu'il avait rassemblées à grands frais. Depuis cette époque il est privé de tous secours; s'il est parvenu à établir une partie des machines qui n'ont pas été entièrement détruites par le feu, c'est en se soumettant à des privations sans nombre et par un travail infatigable. Nous espérons que ces considérations seront de quelque poids auprès des personnes qui se plaignent à encourager les arts et les travaux utiles, et que la dernière invention de M. Renoir, dont tout le monde reconnaîtra la grande utilité, lui vaudra leur protection.

EXTERIEUR.

ESPAÑE.

Indépendance de la Justice.

Parlez-moi de l'Espagne! l'Éclorade de l'absolutisme, c'est la terre classique des saines doctrines politiques; là, on estime juste ce que vaudrait la tête d'un libéral ou d'un mécréant, et jamais on n'est embarrassé pour envoyer aux galères ou à la potence celui qui ose croire qu'il n'est pas mis au monde pour le plaisir des moines et des hidalgos. Pourquoi donc ce beau système de gouvernement ne pourrait-il pas enfin s'implanter et s'établir en France? Certes, ce n'est pas faute d'essayer; mais nous sommes réchecs et peu traitables en cela. Nous nous opiniâtrons en un goût de liberté.

La magistrature, par exemple, est indépendante de ce côté des Pyrénées: elle compte dans son sein beaucoup de juges et bien peu de Jefferies, et de Laubardemont et de l'Oppède. Ah! si le système de la Péninsule était adopté chez nous, comme bien vite on en finirait avec cette belle indépendance et cette inamovible puissance de la justice dont la congrégation ne s'accusait pas du tout! Voyez plutôt la façon dont on s'y prend en Espagne avec les juges récalcitrants, avec les magistrats peu dociles aux injonctions et volontés du pouvoir. L'aventure est authentique, et de plus, elle est arrivée depuis peu de jours.

Les juges de la ville de Pampelune étaient assemblés au palais de justice, et siégeaient sur leur tribunal; tout-à-coup le bruit du tambour résonne sous les voûtes du palais, le pas des soldats, le cliquetis des fusils se fait entendre dans les salles, et le capitaine-général de la province de Navarre apparaît subitement à la tête de deux compagnies d'infanterie.

A peine entré dans la salle où siégeaient les magistrats, d'un geste il leur indiqua la porte; abasourdi et étonné d'une telle apparition et d'une aussi étrange conduite, ils se regardaient pétrifiés sur leurs sièges. Enfin l'un d'eux, plus hardi, se hasarda à demander au général quel motif l'attirait en pareil équipage au milieu du sanctuaire de la justice. Pour toute réponse, celui-ci, d'une voix menaçante et avec l'accent de la fureur, ne leur dit que ce mot trois fois répété: *Sortez*. Et il le disait de telle manière, qu'il n'y avait pas à penser à la résistance, car en même temps, et sans autres explications et sans plus parlementer, il fit avancer ses soldats sur le tribunal et en fit descendre au plus vite les juges, à la pointe du sabre et à la bayonnette. Puis, quand il les eut ainsi ignominieusement chassés et expulsés, les rangs s'ouvrirent, et de derrière les soldats sortirent d'autres juges tout habillés et costumés, qui montèrent sur le tribunal et s'assirent à la place que venait de quitter les magistrats congédiés.

Alors le capitaine-général, se tournant vers les nouveaux juges leur dit: "Vous voilà établis pour rendre la justice; je vous installe, au nom du roi mon maître, à la place de ceux qui étaient avant vous, et qui se sont rendus indignes de leurs fonctions." Cela dit, il donna ordre aux soldats de se mettre en marche, et il sortit du tribunal à leur tête.

Or, quel était le crime des juges aussi brusquement et insolentement destitués? Ils avaient montré un peu trop de douceur et d'indulgence pour quelques *negros* et révolutionnaires dont on leur avait demandé la tête.

Quand viendra donc, pour la France, le bon temps où une compagnie de fusilliers, entrant au pas de charge dans le palais de Justice, jettera hors du tribunal les magistrats indépendants et intègres qui ne veulent pas vendre leur conscience aux caprices du pouvoir. Laissons faire M. de Polignac et consorts, et bientôt toutes ces choses adviendront à Paris comme à Pampelune.

MOREAU LISIET.

(Courrier.)

INTERIEUR.

New York, 18 Mars.

Nous avons successivement soumis à nos lecteurs, et nous leur présentons encore à l'exclusion de beaucoup d'autres matières, les documents relatifs à la Colombie, que nous avons cru être les plus propres à les éclairer sur l'état des affaires dans ce pays. Notre but n'a pas été seulement de les mettre à même de former leur propre opinion, mais nous avons considéré en même temps le caractère grave du débat qui maintenant s'agite et doit se décider dans la Colombie, le grand poids de cette république et des personnes qui la dirigent, et l'influence plus ou moins puissante d'un précédent dans ses annales, sur les destinées des autres républiques de l'Amérique du Sud. Les extraits du message de Bolivar, et la réponse du président Sucre, nous montrent bien distinctement deux choses: l'intrigue profonde de Bolivar et de ses adhérents envers le bon peuple de la Colombie, et la grande expansion des principes républicains parmi la

classe élevée qui est nécessairement la cause présumée de pareilles intrigues. Nous parlons des classes élevées, lorsque nous devrions nous contenter peut-être de signaler dans ces classes ceux qui ont pris une part active dans la querelle. Leur nombre ne peut qu'être considérable, dans un pays qui a été le théâtre continu de révolutions pendant 22 ans. C'est parmi eux que se trouve les amis de Bolivar, et en plus grand nombre ceux qui lui sont opposés. Le reste du peuple n'est qu'une masse privée d'action et de volonté, et toujours entraîné par le courant, tel paraît être le véritable état des choses dans toutes les républiques du sud, et spécialement au Mexique, ce qui suffit pour nous expliquer, avec quelle facilité les chefs militaires effectuèrent annuellement une révolution, à l'aide de quelques centaines de soldats.

Les manœuvres de Paéz attirent de plus en plus notre attention; un voile épais couvre les desseins et les mouvements politiques de cet habile général; mais ce voile, nous sommes portés à le croire, n'a pas été étendu ni préparé par lui-même. La question maintenant consiste à savoir, si Paéz veut de bonne foi la séparation de Venezuela et s'en faire nommer le chef, ou si la réunion des forces militaires est une mesure concertée et en harmonie avec les desseins de Bolivar. L'armée étant ainsi gagnée à leurs intérêts, le parti républicain se trouvera isolé, et à la merci du dictateur.

L'attitude de Paéz, et celle que la Venezuela a prise sous lui, ont un caractère des plus sérieux, donc le développement très prochain est inévitable.—Cour. des États Unis.

EXTERIEUR.

ESPAÑE.

Indépendance de la Justice.

Parlez-moi de l'Espagne! l'Éclorade de l'absolutisme, c'est la terre classique des saines doctrines politiques; là, on estime juste ce que vaudrait la tête d'un libéral ou d'un mécréant, et jamais on n'est embarrassé pour envoyer aux galères ou à la potence celui qui ose croire qu'il n'est pas mis au monde pour le plaisir des moines et des hidalgos. Pourquoi donc ce beau système de gouvernement ne pourrait-il pas enfin s'implanter et s'établir en France? Certes, ce n'est pas faute d'essayer; mais nous sommes réchecs et peu traitables en cela. Nous nous opiniâtrons en un goût de liberté.

La magistrature, par exemple, est indépendante de ce côté des Pyrénées: elle compte dans son sein beaucoup de juges et bien peu de Jefferies, et de Laubardemont et de l'Oppède. Ah! si le système de la Péninsule était adopté chez nous, comme bien vite on en finirait avec cette belle indépendance et cette inamovible puissance de la justice dont la congrégation ne s'accusait pas du tout! Voyez plutôt la façon dont on s'y prend en Espagne avec les juges récalcitrants, avec les magistrats peu dociles aux injonctions et volontés du pouvoir. L'aventure est authentique, et de plus, elle est arrivée depuis peu de jours.

Les juges de la ville de Pampelune étaient assemblés au palais de justice, et siégeaient sur leur tribunal; tout-à-coup le bruit du tambour résonne sous les voûtes du palais, le pas des soldats, le cliquetis des fusils se fait entendre dans les salles, et le capitaine-général de la province de Navarre apparaît subitement à la tête de deux compagnies d'infanterie.

A peine entré dans la salle où siégeaient les magistrats, d'un geste il leur indiqua la porte; abasourdi et étonné d'une telle apparition et d'une aussi étrange conduite, ils se regardaient pétrifiés sur leurs sièges. Enfin l'un d'eux, plus hardi, se hasarda à demander au général quel motif l'attirait en pareil équipage au milieu du sanctuaire de la justice. Pour toute réponse, celui-ci, d'une voix menaçante et avec l'accent de la fureur, ne leur dit que ce mot trois fois répété: *Sortez*. Et il le disait de telle manière, qu'il n'y avait pas à penser à la résistance, car en même temps, et sans autres explications et sans plus parlementer, il fit avancer ses soldats sur le tribunal et en fit descendre au plus vite les juges, à la pointe du sabre et à la bayonnette. Puis, quand il les eut ainsi ignominieusement chassés et expulsés, les rangs s'ouvrirent, et de derrière les soldats sortirent d'autres juges tout habillés et costumés, qui montèrent sur le tribunal et s'assirent à la place que venait de quitter les magistrats congédiés.

Alors le capitaine-général, se tournant vers les nouveaux juges leur dit: "Vous voilà établis pour rendre la justice; je vous installe, au nom du roi mon maître, à la place de ceux qui étaient avant vous, et qui se sont rendus indignes de leurs fonctions." Cela dit, il donna ordre aux soldats de se mettre en marche, et il sortit du tribunal à leur tête.

Or, quel était le crime des juges aussi brusquement et insolentement destitués? Ils avaient montré un peu trop de douceur et d'indulgence pour quelques *negros* et révolutionnaires dont on leur avait demandé la tête.

Quand viendra donc, pour la France, le bon temps où une compagnie de fusilliers, entrant au pas de charge dans le palais de Justice, jettera hors du tribunal les magistrats indépendants et intègres qui ne veulent pas vendre leur conscience aux caprices du pouvoir. Laissons faire M. de Polignac et consorts, et bientôt toutes ces choses adviendront à Paris comme à Pampelune.

GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION.

Les Membres de la Compagnie sont invités à se réunir (en uniforme et pantalons blancs) au lieu ordinaire du rendez-vous, ce soir à 7 heures, avec le briquet seulement.

Par ordre du Lieutenant

FEUILLETON.

Exemple, voilà l'effet de son livre enferré!!!
Assemblée pour nommer un homme vertueux
M. le balace par... et des amis nombreux
Maitres par l'apport d'être à jamais heureux
Maitres de sentiment, que leur pays partage
Maitres de leur voix et de leur leur ouvrage!!!

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.
Nav. Constitution, Stone, Liverpool, J. Clark.
Brick Lowell, Snow, Mobile, Capitaine.
Goel. Thetis, Lincoln, New-York, J. Clark.
Goel. Loretta, Percy, Havana, L. H. Gale.

Arrivés.
Bateau à vapeur Florida, Colla, du Bayou Sarah, avec 12 barils melleasse à J. L. don, 3 do. do. à ordre—21 passagers, et 101 officiers et soldats des États-Unis.

Bateau à vapeur Opelousas, Shridan, Opelousas, avec 9 balles coton à A. Fisk et co. 74 à Palmer, Smith et co. 4 à B. Miller et fils, 45 à Plouché et Co. Courcelle, 110 à Toldano et Gailard, divers articles à autres—15 passagers.

Bateau à vapeur Neptune, Barret, de Vicksburg, avec 366 balles coton à A. Fisk et co. et autres articles à divers consignataires—35 pas.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Miley, de Brunswick, avec 345 balles coton à A. Fisk et co. 4 bts tabac à ordre et divers articles à divers consignataires—15 passagers.

Entrés.
Navire Missouri, Rogers, de Philadelphie, à Whitall, Jaudon et co. avec un chargement assorti.

Navire Helespont, Pratt, du Havre, sur lest.
Nav. Hewes, Spear, Boston, avec de la chaux.
Nav. Georges, Robinson, Boston, avec du foin et de la chaux.
Goel. Teazer, St. Germain, Matanzas, sur lest.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 11 Avril 1830.
La première représentation de
Fernand Cortez
OU LA CONQUETE DU MEXIQUE.

Grand opéra en deux actes, de l'Académie Royale de musique de Paris, musique de Spontini. Cet opéra, attendu depuis longtemps, sera orné de toute la pompe dont il est susceptible, incendie de la Corte espagnole ordonné par Cortez lui-même, marches, costumes nouveaux et divines, les demoiselles Ravenot ayant offert volontairement leurs services pour contribuer à l'ensemble de ce superbe ouvrage, il sera suivi du MARRIAGE EXTRA-VAGANT, Vaudeville en un acte, par Désaugères. A partir de ce jour on commencera à 7 heures et demie précises.

MARDI 13. Début de Mde. FERON dans la VESTALE. Cette célèbre cantatrice du Opéra de Paris, du grand opéra de Londres et des grands Théâtres de Naples et Milan, est engagée pour quatre représentations.

FORGE ET FONDERIE EN CUIVRE
Faubourg Marigny, sur la levée entre la rue des Champs Elysées et celle Marigny.

J. THAC Forgeron Mécanicien, à l'honneur de recevoir M. M. les Habitants, Propriétaires de sucreries, presses à coton, machines à vapeur, capitaines, armateurs de navires et toutes les personnes qui l'honneur de leur confiance depuis onze années, qu'il continue toute espèce de travaux de Tannerie, outils aratoires, paroisseries, pivots et arbres de moulins à sucre et autres machines; les raccommode ainsi que les chaudières à sucre. Il fait aussi toute espèce d'ouvrage en fer ou en cuivre, ferrures de gouvernails et autres. Il cherche à mériter de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, tant par la promptitude dans l'exécution que par la modicité des prix. Il se transportera partout où l'on pourra l'appeler pour exécuter les ouvrages qui ne pourraient pas se déplacer.

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme venant d'arriver de France ces jours derniers, liqueriste de profession, offre ses services à telle maison de cette ville qui voudrait l'employer, pour y fabriquer des liqueurs, sirops, glaces &c. à la française, il accepterait même une place de garçon de peine dans un magasin quelconque.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 6 avril—1

VICTOR ROUMAGE offre à vendre 30 tonneaux bois de Campêche, coups très frais. 6 avril.

UNE personne qui quitte le pays, offre à vendre une jeune négresse nommée SYLLY, âgée de 14 ans. Cette esclave sait un peu blanchir, faire la cuisine, coudre. C'est un bon sujet qu'on garantirait de tous vices et maladies prévus par la loi. On désirerait la vendre à l'amiable, pour lui donner un bon maître. S'adresser chez M. Jean Ximeno, rue Royale, au coin de la rue des Ursulines, No. 323. 6 Avril—8

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le maire, les Aldermen &c. vs. François Bureau.

EN vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité, et l'hon. J. Brumdez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi le 6 Mai prochain, à midi, à la Bourse, un NEGRE nommé Folbert, saisi dans l'affaire ci-dessus. 5 avril. L. DAUNOY—Marshal.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le cours de la farine fraîche étant aujourd'hui de 33 62 1/2 le baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, 36 oces de pain par un escafin 8 avril. D. PRIEUR, Maire.

VENTES A L'ENCAV.

PAR F. DUTILLET.



Il sera vendu Samedi 19 Avril à 4 heures de l'après-midi à l'encan de la rue Ste. Anne et Bourbon, un assortiment de MEUBLES et VERRERIES, consistant en une superbe glace, deux tables tournantes, un canapé un lit garni, et nombre d'autres trop long à détailler. Conditions au moment de la vente. 26 Mars.—15

AUJOURD'HUI.

LOTERIE

DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANÇAISE—Classe extra No. 4. Le tirage aura lieu Mardi, 6 Avril 1830. Quatre Billets tirés, sur 27 dans la Roue. D. MALCOLM, Commissaire.

PROSPERUS.

Table with 2 columns: Lot number and Amount. 1 LOT de \$6000 EST \$6000, 1 " " 2500 " 2500, 1 " " 1500 " 1500, 1 " " 1200 " 1200, 1 " " 1000 " 1000, 1 " " 826 " 826, 6 " " 450 " 2700, 6 " " 300 " 1800, 6 " " 150 " 900, 138 " " 25 " 3450, 138 " " 15 " 2070, 552 " " 8 " 4416, 6072 " " 4 " 24288.

6924 Lots se montant à \$52,650

PRIX DES BILLET. Billets entiers \$4; Moitié, \$2; Quarts, \$1. Livrets de 9 billets entiers \$36, garantis devoir gagner au moins \$16—Livrets de traités et de quarts en proportion.

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 54, ou à son bureau de la ROUE DE LA FORTUNE. 5 avril Rue de Chartres, No. 86

MR. LEMICHEL, prévient le public qu'il a chez Mr. Simon Cuculli, un assortiment de Costures de la Havane très fines, et des plus recherchées, étant obligé de s'absenter de cette ville pour affaire, il les vendra au prix courant, à la Havane, perdant droits, fret. Elles sont avec plus fraîches. 3 Avril.—2

AVIS.—Les Catholique Romains, ayant le droit de voter, sont prévus qu'une élection de six Marguilliers, aura lieu le Lundi 5 Avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi, et continuera les deux jours suivants aux mêmes heures, pour remplacer Messieurs Pedro Marin, E. Carlier, Honoré Landreaux, M. Fleury, L. Lacoste, et A. Cruzat, dont le terme d'exercice comme Marguilliers, expire à cette époque. Le lieu de ladite élection est dans une des salles du rez-de-chaussée de la maison appartenant à la fabrique, située en face de la porte de la sacristie de l'église. PEDRO MARIN, Président des Marguilliers de l'église St. Louis 25 mars—8

AVIS.—Le sousigné étant sur le point de s'absenter du pays, prie les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre lui, de les présenter immédiatement, et celles qui lui doivent de le solder sans aucun délai. 29 mars—6 MAURICE ARAT.

AVIS AU PUBLIC. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont acheté des terrains de feu P. D. Delaronde et qui ne les ont pas encore payés, que si dans dix jours de la date ci-dessus, ils ne paient les sommes dues par eux ou s'ils ne remettent leurs terrains, des poursuites judiciaires seront intentées contre eux. MAUNSEL WHITE, 30 mars—10 Agent des héritiers.

RESTAURANT.

LES sousignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que Dimanche, 4 Avril, ils ouvriront un restaurant, dans le même emplacement occupé dernièrement par Mr. Guillaume, rue d'Orléans, vis-à-vis le Café Davis. On y sera servi à toute heure du jour, à la carte qui offrira des mets variés pour tous les goûts. On recevra toutes les commandes pour dîners en ville, fêtes, banquets maçonniques, etc. Les sousignés ont espéré que par la propriété qui régnera dans leur établissement par la promptitude avec laquelle on sera servi, ils méritent la confiance qu'on voudra bien leur accorder. Pour la commodité des étrangers les cartes seront en français, anglais et espagnol. 3 Avril.—1 m CHERI & LAFAYE.

RESTAURATIVO.—Los abajo firmados tienen el honor de informar a sus amigos y al público en general que desde el domingo 4 do abril abrirán un restaurante en el mismo lugar ultimamente ocupado por el Sr. Guillaume, calle de Orleans, en frente del Café de Davis. Allí será servido el público, a cualquiera hora del día, según el catalogo, que ofrecerá variados manjares por todos los gustos. Recibirán todos los encargos para comidas en la ciudad, fiestas, banquetes masónicos &c. Los abajo firmados osan esperar que por la limpieza que será observada en su establecimiento, por la celeridad con que el público será servido, merecerán la confianza que querrá otorgarlos. Por la comodidad de los extranjeros habrán catalogos en frances, ingles y español. 3 de abril CHERI & LAFAYE.

PAPYROTOMIE.

Rue de Chartres, No. 113. LUNDI, 12 Avril courant, cette exhibition, qui a excité une administration générale dans les principales villes des États Unis, sera définitivement close à la Nlle. Orléans. Comme les habitants de cette ville n'auront probablement plus l'occasion de se procurer des profils d'après le procédé de M. Hanks, ceux qui desirerent en obtenir ne doivent pas différer plus longtemps. Prix d'entrée: (y compris un profil ressemblant, coupé en 30 secondes) 50 cents. Les portes sont ouvertes de 10 heures du matin à 2 de l'après midi, de 2 à 4 l'après-midi, et de 7 à 9 le soir. Les Dimanches, les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2 de l'après midi, et le soir depuis 7 1/2 heures jusqu'à 9. Profils en pied, groupés, &c. élagement bronzés. 2 avril.—8